

## CHSCT MEN – séance du 15 mars 2018

### Ordre du jour :

- Approbation PV séance du 29 novembre 2017
- Bilan 2017 du plan Handicap
- Présentation du guide méthodologique en matière de prévention des risques professionnels et accompagnement des personnels confrontés à des situations difficiles avec des élèves à besoins éducatifs particuliers ou à comportement perturbateurs
- Questions posées par les représentants du personnel :
  1. Conséquences du projet de réforme du baccalauréat sur les conditions de travail des personnels des EPLE
  2. Conditions d'application de la circulaire DGRH B1-3 du 15 mars 2017 relative à l'amélioration du dispositif de remplacement des personnels enseignants
  3. Point sur la protection de la santé dans les établissements scolaires à partir de l'analyse de la situation du lycée Georges Brassens de Villeneuve le Roi
  4. Point sur la violence dans les établissements scolaires à partir de l'analyse de la situation du lycée Gallieni de Toulouse
  5. Financement des équipements de protection individuelle (EPI) dans les lycées professionnels.

**Déclaration liminaire** UNSA-FSU-FO dans le cadre de la concertation fonction publique sur la fusion des instances CT et CHSCT.

**Approbation PV** séance du 29 novembre 2017 : Unanimité

### **Bilan 2017 du plan Handicap**

Présentation du bilan par Mme DE GROOF, chef de la mission à l'intégration des personnels handicapés – DGRH et notamment un focus sur le recrutement sur les attachés d'administration de l'Etat.

40 recrutements prévus sur 2 ans ont été répartis entre les académies. Seuls 8 recrutements ont été compatibles en 2017. Le MEN a repris la main pour fixer des objectifs, des calendriers et suit le dossier pour un pilotage renforcé.

Présentation du « guide méthodologique en matière de prévention des risques professionnels et accompagnement des personnels confrontés à des situations difficiles avec des élèves à besoins éducatifs particuliers ou à comportement perturbateurs »

A la demande des représentants du personnel du CHSCTMEN en 2016, le MEN a mis en place un groupe de travail ayant pour objectif de réaliser un guide méthodologique en matière de prévention des risques professionnels et d'accompagnement des personnels concernés.

Après 5 groupes de travail, ce guide a été réalisé sur la base des échanges conduits au sein du groupe à partir des données remontées du terrain.

Depuis le début, les représentants UNSA Education ont été présents pour l'élaboration du document final.

## Questions posées par les représentants du personnel :

### 1. Conséquences du projet de réforme du baccalauréat sur les conditions de travail des personnels des EPLE

Avis déposé par les représentants FSU :

« Le projet de réforme du baccalauréat soulève une multitude de problèmes.

Les premiers éléments formulés très précisément dans les projets de décrets et d'arrêtés réformant le baccalauréat dévoilent des dispositifs qui vont profondément remettre en cause l'organisation actuelle du lycée général et technologique et affecter les métiers, le sens du travail, les méthodes, l'organisation et la charge de travail de l'ensemble des personnels.

Pourtant, l'accord de 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique affirme que « l'amélioration des conditions de travail dans la fonction publique constitue un enjeu essentiel ».

En conséquence, le CHSCTM demande une remise à plat totale de cette réforme.

Parallèlement aux conceptions éducatives et pédagogiques qui doivent faire l'objet d'une concertation/négociation dans d'autres instances, le CHSCT demande, dans le cadre du CHSCT, que cette remise à plat comprenne l'évaluation précise par une expertise de l'impact de ce projet de réforme ou de tout autre sur les conditions de travail de l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale.

Le CHSCT rappelle que d'autres réformes menées sans évaluation préalable des conditions de travail, ni étude d'impact ont eu des effets délétères pour un grand nombre de personnels et ont entraîné ou accru le mal-être et la souffrance au travail. (bac techno bac pro).

Concernant le projet actuel de réforme, le CHSCT demande notamment la présentation d'un planning type exhaustif des deux années du cycle terminal comprenant la totalité des opérations de gestion, d'organisation, de préparation technique (préparation des salles notamment), administrative (inscriptions et convocations aux différentes épreuves par exemple) et pédagogique (cours, évaluation formative, remédiation, entraînements blancs etc...), d'évaluation et d'harmonisation, d'information, d'orientation, etc... Les interactions entre les différents niveaux administratifs (du ministère aux EPLE) et entre les niveaux d'enseignement (classe de seconde) doivent aussi être analysées.

En outre, tout projet de réforme doit comprendre une évaluation de ses conséquences sur les personnels qui à sont à temps partiel, à temps non complet, sur plusieurs établissements ou ponctuellement sur un ou plusieurs établissements.

Parallèlement à l'évaluation du projet actuel de réforme, un travail d'analyse et de bilan de la réforme précédente (réforme Chatel 2010) doit être mené sous tous les angles : éducatifs et conditions de travail.

Les représentants des personnels doivent être consultés dans un cadre institutionnel pour la formulation d'un cahier des charges précis de ces évaluations qui doivent donner lieu à un ou des rapports publics. Les organisations syndicales doivent pouvoir commenter ces rapports, et ces commentaires doivent pouvoir figurer en annexe des rapports. »

Vote : Abstention de l'UNSA

## **2. Conditions d'application de la circulaire DGRH B1-3 du 15 mars 2017 relative à l'amélioration du dispositif de remplacement des personnels enseignants**

Le point sur les autorisations d'absence pour rendez-vous médicaux non obligatoire pose problème, ces absences ne sont pas rémunérées. Les représentants FSU et FO demandent l'abrogation de cette circulaire

M. Stéphane LERAY, service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire – DGRH, rappelle l'aspect juridique et législatif existant. Cette circulaire décline le décret, elle ne peut pas dire le contraire des lois et règlements, pour autant les cas évoqués peuvent être pris en compte, une sensibilisation des secrétaires généraux d'académie sera faite.

Une modification de certains termes de la circulaire sera effectuée, la circulaire ne sera pas retirée.

## **3. Point sur la protection de la santé dans les établissements scolaires à partir de l'analyse de la situation du lycée Georges Brassens de Villeneuve le Roi**

Les représentants FSU, souhaitent évoquer le cas de cet établissement où une enquête du CHSCTA a révélé la présence d'amiante.

Le MEN a été averti par la rectrice de l'académie de Créteil. Le CHSCTA est associé à toute la démarche d'une nouvelle expertise.

Une sensibilisation des académies à l'amiante doit être faite régulièrement, une nouvelle circulaire rappellera aux recteurs d'académie la démarche d'accompagnement mise en place par la DGRH.

## **4. Point sur la violence dans les établissements scolaires à partir de l'analyse de la situation du lycée Gallieni de Toulouse**

Les représentants FSU évoquent les violences générées par des élèves extérieurs à l'établissement. D'autres établissements de Toulouse sont confrontés à des violences semblables en raison du manque de moyens.

## **5. Financement des équipements de protection individuelle (EPI) dans les lycées professionnels.**

M. Philippe THURAT – DGESCO rappelle que l'employeur doit doter les enseignants de ces protections.

C'est une dépense obligatoire qui peut être rattachée à tous types de crédits. Le chef d'établissement doit prévoir la dépense dans son budget.

Levée de la réunion 18H30, il ne restait que 5 représentants des personnels sur les 13 présents !!!